



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/42
3 mai 2020



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-cinquième réunion
Montréal, 25 – 29 mai 2020
Reportée: 19 – 22 juillet 2020*

**PROPOSITION DE PROJET :
PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE**

Ce document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet ci-dessous :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC pour 12 pays insulaires du Pacifique (phase I, troisième tranche)

PNUE

* À cause du coronavirus (COVID-19)

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET : PROJETS PLURIANNUELS

Pays insulaires du Pacifique

I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (principale)	63 ^e	35 p. cent d'ici 2020

II) DERNIÈRES DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (groupe I de l'annexe C)	Année : 2018	0,32 (tonne PAO)
---	--------------	------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2018	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre les incendies	Réfrigération		Solvants	Agents de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					0,32				0,32

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 - 2010	3,33	Point de départ de la réduction globale durable :	3,33

CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	1,17	Restante	2,17

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,0	0,0
	Financement (\$US)	210 293	210 293

VI) DONNÉES RELATIVES AU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2020	Total
Limites de consommation en vertu du Protocole de Montréal			0	0	3,33	3,33	3,00	3,00	3,00	3,00	2,17	S.o.
Consommation maximum permise (tonnes PAO)			0	0	3,33	3,33	3,00	3,00	3,00	3,00	2,17	S.o.
Financement convenu (\$US)	PNU E	Coûts du projet	873 375	0	0	0	636 525	0	0	0	186 100	1 696 000
		Coûts d'appui	113 539	0	0	0	82 748	0	0	0	24 193	220 480
Sommes approuvées par le Comité exécutif (\$US)		Coûts du projet	873 375	0	0	0	636 525	0	0	0	0	1 509 900
		Coûts d'appui	113 539	0	0	0	82 748	0	0	0	0	196 287
Somme totale demandée aux fins d'approbation à la présente réunion (\$US)		Coûts du projet	0	0	0	0	0	0	0	0	186 100	186 100
		Coûts d'appui	0	0	0	0	0	0	0	0	24 193	24 193

Recommandation du Secrétariat	Approbation générale
--------------------------------------	----------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le PNUE, en tant qu'agence d'exécution désignée, soumet au nom des gouvernements des Îles Cook, de Kiribati, des Îles Marshall, des États fédérés de Micronésie, de Nauru, de Nioué, de Palau, de Samoa, des Îles Salomon, de Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu (ci-après appelés les pays insulaires du Pacifique), une demande de financement de la troisième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la somme de 186 100 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 24 193 \$US.¹ La proposition comprend le rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, les rapports de vérification de la consommation de 2015 à 2019 pour Palau, Samoa, les Îles Salomon et Tonga et le plan de mise en œuvre de la tranche de 2020 à 2021.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Les gouvernements des pays insulaires du Pacifique ont évalué l'ensemble de la consommation à 0,17 tonne PAO de HCFC en 2019. La consommation de 2015 à 2019 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC dans les pays insulaires du Pacifique (2015-2019, données relatives à l'article 7)

HCFC-22	2015	2016	2017	2018	2019 ^a	Référence
Tonnes métriques (tm)						
Îles Cook	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,86
Kiribati	0,51	0,44	0,39 ^b	0,22	0,00	0,97
Îles Marshall	1,49	0,00	0,00	0,00	0,00	3,99
Micronésie (États fédérés de)	0,08	0,73	0,07	0,00	1,13	2,55
Nauru	0,30	0,15	0,00	0,00	0,00	0,18
Nioué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,15
Palau	2,09	2,11	1,80	1,20	0,13 ^c	2,97
Samoa	1,27	1,05	1,35	0,23	0,19 ^c	4,60
Îles Salomon	3,22	4,29	4,10	3,63	1,49 ^c	35,05
Tonga	0,30	0,08	0,12	0,15	0,02 ^c	2,55
Tuvalu	0,30	0,12	0,20	0,03	0,00	1,64
Vanuatu	0,35	0,00	0,22	0,29	0,41	5,11
Total (tm)	9,91	8,97	8,25	5,75	3,37	60,62
Tonnes PAO						
Îles Cook	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10
Kiribati	0,03	0,02	0,02	0,01	0,00	0,10
Îles Marshall	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20
Micronésie (États fédérés de)	0,00	0,04	0,00	0,00	0,06	0,20
Nauru	0,02	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00 ^d
Nioué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 ^d
Palau	0,11	0,12	0,10	0,07	0,00 ^c	0,20 ^e
Samoa	0,07	0,06	0,07	0,01	0,01 ^c	0,30
Îles Salomon	0,18	0,24	0,23	0,20	0,08 ^c	2,00 ^e
Tonga	0,02	0,00	0,01	0,01	0,00 ^c	0,10 ^e
Tuvalu	0,02	0,01	0,01	0,00	0,00	0,10
Vanuatu	0,02	0,00	0,01	0,02	0,02	0,30 ^e
Total (tonnes PAO)	0,55	0,5	0,45	0,32	0,17	3,60

^a Consommation estimative déclarée dans la proposition de projet.

^b Comprenant 0,26 tm de HCFC-22 et 0,13 tm de HCFC-124.

^c Données provenant du rapport de vérification de la consommation de HCFC.

^d Très faible consommation pour laquelle l'arrondissement à deux chiffres correspond à une consommation nulle.

^e La consommation de HCFC pour 2009 a été révisée en vertu de la décision XXVIII/29 de la Réunion des Parties.

¹ Conformément aux lettres de mars 2020 des gouvernements des Îles Cook, de Kiribati, des Îles Marshall, des États fédérés de Micronésie, de Nauru, de Nioué, de Palau, de Samoa, des Îles Salomon, de Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu au PNUE.

3. La consommation globale de HCFC-22 est à la baisse dans les 12 pays insulaires du Pacifique; cinq pays ont déclaré une consommation nulle au titre de l'article 7 pour 2018 et six pays ont évalué que leur consommation serait nulle en 2019. La réduction durable de la consommation de HCFC est attribuable à la mise en œuvre du PGEH, notamment l'application des mesures de réglementation telles que les programmes de permis et de quotas, les activités du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et la sensibilisation du public, qui ont entraîné une demande réduite de HCFC aux fins d'entretien. L'importation accrue d'équipement sans HCFC a aussi contribué à réduire la consommation.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Les données sectorielles relatives aux programmes de pays sur la consommation de HCFC pour 2018 communiquées par les gouvernements des pays insulaires du Pacifique sont conformes aux données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapports de vérification

5. Quatre des douze pays insulaires du Pacifique (Palau, Samoa, Îles Salomon et Tonga) devaient remettre un rapport de vérification de la consommation de HCFC avec la présente demande de financement. Les résultats de la vérification sont résumés ci-dessous. Les résultats de la vérification de la consommation de HCFC des autres pays seront communiqués à la 86^e réunion avec la phase II du PGEH régional.

Palau

6. Le rapport de vérification confirme que le gouvernement a mis en place un programme de permis et de quotas d'importation et d'exportation des HCFC, que la consommation de HCFC déclarée en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal pour les années 2015 à 2018 était juste (indiquée dans le tableau 1 ci-dessus) et que Palau a satisfait à ses obligations indiquées dans le calendrier de réduction du Protocole de Montréal et son accord avec le Comité exécutif pour 2015-2019. Le rapport recommande le renforcement de l'application du programme de permis et de quotas, notamment la précision des données consignées, la divulgation obligatoire des importateurs, l'amélioration des procédés de fonctionnement entre le Bureau de l'administration des douanes, le Bureau de la protection frontalière et le Bureau national de l'ozone, et la sensibilisation accrue des douaniers et des importateurs.

Samoa

7. Le rapport de vérification confirme que le gouvernement du Samoa a mis en place un programme de permis et de quotas d'importation et d'exportation des HCFC, que la consommation de HCFC déclarée en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal pour les années 2015 à 2018 était juste (indiquée dans le tableau 1 ci-dessus) et que le Samoa a satisfait à ses obligations indiquées dans le calendrier de réduction du Protocole de Montréal et son accord avec le Comité exécutif pour 2015-2019. Le rapport recommande le renforcement de l'application des programmes de permis et de quotas, de suivi, de rapprochement et de communication des données, et l'élaboration de procédures opérationnelles permanentes entre le Département des douanes et le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement en ce qui concerne le processus de dédouanement et de suivi et la communication des données.

Îles Salomon

8. Le rapport de vérification confirme que le gouvernement des Îles Salomon a mis en place un programme de permis et de quotas pour l'importation et l'exportation des HCFC et que la consommation totale de HCFC de 2015 à 2019 a été respectivement de 0,07, 0,12, 0,23 et 0,08 tonne PAO. Le rapport conclut que la consommation de HCFC déclarée en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal est différente de la consommation vérifiée de 2015, 2016 et 2017 et que cette différence est attribuable à l'absence d'une consignation systématique des données. Le rapport confirme que les Îles Salomon ont

respecté leurs obligations indiquées dans le calendrier de réduction du Protocole de Montréal et l'accord avec le Comité exécutif pour 2015-2019. Le rapport recommande de corriger les données relatives à l'article 7 et communiquées dans le cadre du programme de pays pour 2015 à 2017, de renforcer l'application des programmes de permis et de quotas, notamment la vérification des données dans la déclaration des expéditions afin d'éviter les erreurs, d'élaborer des procédures opérationnelles permanentes pour le processus de dédouanement et de suivi, le rapprochement et la communication des données, et d'accroître la sensibilisation des douaniers et des importateurs.

Tonga

9. Le rapport de vérification confirme que le gouvernement du Tonga a mis en place un programme de permis et de quotas d'importation et d'exportation des HCFC et que la consommation totale de HCFC a été de 0,00 tonnes (respectivement 0,045, 0,041, 0,104, 0,085 et 0,022 tonne métrique) de 2015 à 2019 et que les données déclarées en vertu de l'article 7 pour 2015 à 2018 diffèrent des données vérifiées. La vérification a conclu que le Tonga a respecté ses obligations indiquées dans le calendrier de réduction du Protocole de Montréal et l'accord avec le Comité exécutif. Le rapport propose des recommandations concernant le formulaire de demande de permis et de quota d'importation, la révocation et la réattribution de quotas, la divulgation obligatoire des importateurs, l'amélioration du processus de dédouanement, de suivi et de communication des données, et la formation des douaniers et des importateurs.

10. Le PNUE a confirmé que les gouvernements des Îles Salomon et du Tonga demanderont la révision des données communiquées en vertu de l'article 7 et dans le cadre des programmes de pays afin de les rendre conformes aux données vérifiées, après que ces données aient fait l'objet de discussions avec les autorités douanières afin d'en arriver à une compréhension commune de la déclaration des données et d'éviter de tels écarts dans l'avenir. Le PNUE a aussi confirmé que les recommandations concernant la vérification seront mises en place lors de la troisième tranche et que ces recommandations entreront en ligne de compte lors de l'élaboration de la phase II du PGEH.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Volet régional

11. Le PNUE a maintenu son appui aux pays insulaires du Pacifique concernant la réglementation des importations et des exportations de HCFC et d'équipement à base de HCFC en mettant l'accent sur le renforcement du mécanisme de suivi, d'établissement de rapport, de vérification et d'application. Les pays insulaires du Pacifique continuent à utiliser le processus de consentement préalable donné en connaissance de cause informel (CPDCCI) du PNUE afin de valider les importations et exportations de substances réglementées. De plus, suite à la ratification de l'Amendement de Kigali, les pays insulaires du Pacifique ont amendé leurs lois afin d'y inclure les programmes d'octroi de permis et de quotas des importations et des exportations de HFC. Les autorités douanières ont été encouragées à utiliser un programme de profil du risque pour contrôler les SAO, afin de renforcer la réglementation du commerce pendant le processus de dédouanement; le processus d'application des lois et de poursuite des violateurs des réglementations sur les SAO a été renforcé grâce à l'amendement des lois sur la poursuite et les sanctions. Des échanges sur les procédures opérationnelles permanentes pour le traitement des substances réglementées confisquées ont été amorcés.

12. Tous les pays insulaires du Pacifique, sauf les Îles Marshall, ont adopté et appliquent le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises du Pacifique 2017 (PACHS17)² depuis le 31 janvier 2020, dans le but d'attribuer un code précis du Système harmonisé aux HCFC et aux HFC (purs

² Le PACHS17 est une nomenclature multifonctionnelle des marchandises qui forme la base des statistiques sur les tarifs douaniers et le commerce international de marchandises, qui a pour but d'aider les membres de l'Organisation douanière d'Océanie non-membres de l'Organisation mondiale des douanes à adopter la codification du Système harmonisé 2017.

et contenus dans des mélanges), conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

13. Aux Îles Marshall, le Département des douanes consigne et effectue un suivi manuel du commerce des HCFC dans le cadre des réunions de consultation du programme d'octroi de permis tenues avec le Bureau national de l'ozone et le Département des douanes, afin de mettre au point l'adoption de la codification du Système harmonisé et son plan d'adopter un système informatisé en étroite collaboration avec l'Organisation douanière d'Océanie.

14. Les pays insulaires du Pacifique continuent à appliquer les Normes relatives à l'étiquetage (énergie) des Îles du Pacifique (PALS)³ fondées sur la mise en place de politiques et de mesures législatives interdisant l'importation de produits de réfrigération et de climatisation ne respectant pas les normes d'efficacité énergétique.

15. Le PNUE a travaillé avec les pays insulaires du Pacifique à l'intégration des programmes de certification des techniciens en réfrigération aux programmes de formation technique et professionnelle, afin de certifier les techniciens ayant été formés en manipulation d'équipement à base de SAO.

16. Certains pays insulaires du Pacifique ont interdit l'importation d'équipement à base de HCFC dans le but de réduire la future demande de HCFC pour l'entretien : le Tonga (depuis janvier 2016); Palau (depuis décembre 2016) et Vanuatu (depuis décembre 2019), tandis que les Îles Cook, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Nauru et Nioué n'importent plus volontairement de l'équipement à base de HCFC.

Cadre juridique

17. Les pays insulaires du Pacifique poursuivent la mise en œuvre et l'application de leurs lois et réglementations sur les SAO avec l'appui du volet régional depuis 2015, afin de réglementer les importations et exportations de HCFC et d'équipement à base de HCFC. Les mesures législatives et réglementaires particulières appuyant l'élimination des HCFC entreprises par les différents pays insulaires du Pacifique sont résumées dans le tableau 2.

Tableau 2 : État des mesures en lien avec les lois et les réglementations pour appuyer l'élimination des HCFC

Pays	Adoption de la codification du Système harmonisé 2017*	Programme de quotas de HCFC	Obligation de permis local pour les HCFC			Réglementation sur l'importation / exportation d'équipement de réfrigération et climatisation à base de HCFC	Autres
			Manipulation	Stockage	Vente		
Îles Cook	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (réglementation) Programme PALS	Amendement de la réglementation sur l'importation/exportation des HFC (en cours); participant au CPDCCI
Kiribati	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (réglementation) Programme PALS	Amendement de la réglementation sur l'importation/exportation des HFC (en cours); participant au CPDCCI
Îles Marshall	No	Oui	En cours	Oui	Oui	En cours	Amendement de la réglementation sur l'importation/exportation des HFC (en cours); participant au CPDCCI

³ <http://www.spc.int/edd/fr/section-01/energy-overview/energy/202-pacific-island-countries-commit-to-appliance-labelling-and-standards>

Pays	Adoption de la codification du Système harmonisé 2017*	Pro-gramme de quotas de HCFC	Obligation de permis local pour les HCFC			Réglementation sur l'importation / exportation d'équipement de réfrigération et climatisation à base de HCFC	Autres
			Manipulation	Stockage	Vente		
Micronésie (États fédérés de)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	En cours	Amendement de la réglementation sur l'importation/exportation des HFC (en cours); participant au CPDCCI
Nauru	Oui	Oui	En cours	En cours	En cours	Oui (réglementation) loi sur les SAO (interdiction) Loi des douanes sur l'étiquetage des climatiseurs étrangers	Amendement de la réglementation sur l'importation/exportation des HFC (en cours); participant au CPDCCI
Nioué	Oui	Oui	En cours	En cours	En cours	En cours	Amendement de la réglementation sur l'importation/exportation des HFC (en cours); participant au CPDCCI
Palau	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (interdiction) (en date de décembre 2016)	Amendement de la réglementation sur l'importation/exportation des HFC (en cours); participant au CPDCCI
Samoa	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (réglementation) 2016 RPCO** 2017 LEES***	Amendement de la réglementation sur l'importation/exportation des HFC (en cours); participant au CPDCCI
Îles Salomon	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (réglementation)	Amendement de la réglementation sur l'importation/exportation des HFC (en cours); mesures de découragement fiscales touchant les HCFC (en vigueur); participant au CPDCCI
Tonga	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (interdiction) (en date de janvier 2016)	Amendement de la réglementation sur l'importation/exportation des HFC (version préliminaire terminée, en attente de l'approbation); participant au CPDCCI
Tuvalu	Oui	Oui	En cours	En cours	En cours	Oui (réglementation)	Amendement de la réglementation sur l'importation/exportation des HFC (en cours); participant au CPDCCI
Vanuatu	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (interdiction) (en date de décembre 2019)	Réglementation sur l'importation/exportation des HFC (en vigueur); mesure de découragement fiscale touchant les HCFC (en vigueur); participant au CPDCCI

* Dans le cadre du PACHS (voir la note de bas de page n° 2, ci-dessus)

** Réglementation sur la protection de la couche d'ozone

*** Loi sur l'efficacité énergétique du Samoa

18. Au total, 847 douaniers et agents chargés de l'application ont reçu une formation sur la prévention du commerce illicite de SAO et d'équipement à base de SAO fondée sur les expériences vécues dans la région, les risques d'incendie et pour la sécurité que posent les frigorigènes, et l'utilisation des outils pour l'application de la réglementation sur le commerce des SAO élaborés par le PNUE (p. ex., outil rapide pour les douanes, l'évaluation des risques de commerce illicite). La ventilation des ateliers donnés au cours de la deuxième tranche est fournie dans le tableau 3.

Tableau 3. Sommaire des ateliers de formation des douaniers et agents chargés de l'application)

Pays	Nombre d'ateliers	Nombre de participants
Îles Cook	2	27
Kiribati	4	67
Îles Marshall	2	27
Micronésie (États fédérés de)	4	50
Nauru	2	22
Nioué	2	37
Palau	3	24
Samoa	4	139
Îles Salomon	5	84
Tonga	5	269
Tuvalu	3	40
Vanuatu	6	61
Total pour les 12 pays insulaires du Pacifique	42	847

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

19. Tous les pays ont offert des ateliers de formation sur les bonnes pratiques d'entretien; 727 techniciens en réfrigération y ont participé, comme indiqué dans le tableau 4. Un manuel simplifié sur les bonnes pratiques à l'intention des techniciens en réfrigération (p. ex., Bonnes pratiques concernant les frigorigènes inflammables, guide rapide) a été mis au point en consultation avec des experts des pays insulaires du Pacifique et des autres régions.

Tableau 4. Sommaire des ateliers de formation des techniciens en réfrigération (deuxième tranche)

Pays	Nombre d'ateliers	Nombre de participants
Îles Cook	3	44
Kiribati	3	84
Îles Marshall	1	17
Micronésie (États fédérés de)	3	61
Nauru	2	25
Nioué	2	48
Palau	1	20
Samoa	2	80
Îles Salomon	5	160
Tonga	4	115
Tuvalu	2	48
Vanuatu	2	25
Total pour les 12 pays insulaires du Pacifique	30	727

20. Un atelier de formation des formateurs sur les bonnes pratiques d'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation à base de frigorigènes à faible PRG, ayant porté sur les procédures de sécurité, les politiques et les normes de manipulation des frigorigènes inflammables, a été présenté à 34 maîtres formateurs et administrateurs des Bureaux nationaux de l'ozone. La formation a aussi contribué au respect des obligations des 14 pays insulaires du Pacifique (comprenant Fidji et la Papouasie-Nouvelle-Guinée) en ce qui a trait au développement durable et aux Orientations des petits états insulaires en

développement du Samoa, qui ont pour but d'établir des liens avec les avantages climatiques et de l'efficacité énergétique avec les programmes nationaux et autres accords environnementaux, à savoir le Protocole de Montréal, dans ce cas-ci.

21. Trois pays (Kiribati, Îles Salomon et Tuvalu) a fondé une association de réfrigération et de climatisation. La création d'une association n'étant pas possible dans trois autres pays (Nauru, Nioué et Îles Marshall) à cause du faible nombre de techniciens, les Bureaux nationaux de l'ozone ont choisi d'effectuer des visites dans les entreprises de réfrigération et climatisation, afin de discuter la mise en œuvre réussie des activités proposées dans leur PGEH. L'Association des techniciens en réfrigération créée en mars 2011 au Vanuatu a mis fin à ses activités et le Bureau national de l'ozone collabore avec les parties prenantes du secteur de la réfrigération et de la climatisation afin de la faire renaître.

Activités de sensibilisation

22. Les activités de sensibilisation ont surtout ciblé les importateurs, les distributeurs/vendeurs de frigorigènes et d'équipement à base de HCFC, les techniciens en réfrigération, les douaniers et les agents chargés de l'application, ainsi que les autorités de lutte contre les incendies et de l'efficacité énergétique et un correspondant national du PALS, dans le but de hausser le niveau de sensibilisation et de créer une synergie entre les activités du PGEH et leurs activités en cours. Plusieurs activités ont été mises en oeuvre, telles que des ateliers et des réunions, et la création de matériel de publication et de communication en lien avec le Protocole de Montréal et leur PGEH.

Groupe de mise en œuvre et de suivi du projet

23. Le volet régional du PGEH est géré par le PNUE, mais le Bureau national de l'ozone de chaque pays demeure responsable de la coordination, de la gestion, de la mise en œuvre et du suivi des activités du PGEH. Ces responsabilités se distinguent des tâches associées au projet de renforcement des institutions et ont exigé la collaboration avec les ministères et les agences du gouvernement pour l'examen et la modification de la réglementation, notamment en ce qui concerne les projets pour lier les activités du PGEH à celles apportant le plus d'avantages connexes pour le climat, la préparation de rapports en lien avec le PGEH, la coordination avec le Département des douanes, l'association de réfrigération et de climatisation lorsque celle-ci existe, les techniciens et autres parties prenantes, et la sensibilisation. La somme cumulative totale attribuée au suivi des projets dans les différents pays au cours de la deuxième tranche a été de 107 200 \$US, dont 72 323 \$US destinés aux experts, aux déplacements entre les îles, à la communication et au rayonnement, et aux réunions de consultation.

Niveau de décaissement des fonds

24. Une somme de 1 284 602 \$US des 1 509 900 \$US approuvés à ce jour avait été décaissée en date de mars 2020, comme indiqué dans le tableau 5. Le solde de 225 298 \$US sera décaissé en 2020.

Tableau 5. Rapport financier de la phase I du PGEH pour les pays insulaires du Pacifique (\$US)

Pays	Première tranche		Deuxième tranche		Total	
	Approuvés	Décaissés	Approuvés	Décaissés	Approuvés	Décaissés
Îles Cook	49 250	49 250	39 850	15 500	89 100	64 750
Kiribati	53 250	53 250	44 850	24 249	98 100	77 499
Îles Marshall	54 000	54 000	47 700	23 317	101 700	77 317
Micronésie (États fédérés de)	53 875	53 875	46 925	25 353	100 800	79 228
Nauru	45 625	45 625	20 975	4 220	66 600	49 845
Nioué	45 625	45 625	20 075	11 630	65 700	57 255
Palau	62 375	62 375	45 625	40 625	108 000	103 000
Samoa	76 250	76 250	57 400	52 000	133 650	128 250
Îles Salomon	110 250	110 250	65 250	35 322	175 500	145 572
Tonga	64 750	64 750	49 550	30 087	114 300	94 837
Tuvalu	47 875	47 875	34 925	18 831	82 800	66 706
Vanuatu	76 250	76 250	57 400	24 093	133 650	100 343
Total partiel national (PGEH)	739 375	739 375	530 525	305 227	1 269 900	1 044 602
Régional	134 000	134 000	106 000	106 000	240 000	240 000
Total	873 375	873 375	636 525	411 227	1 509 900	1 284 602
Taux de décaissement (%)	100		65		85	

Plan de mise en œuvre de la troisième et dernière tranche du PGEH

25. Les activités suivantes seront mises en œuvre d'ici décembre 2021 :

- a) *Contrôle de l'offre de HCFC* : Un atelier de formation à l'intention des autorités douanières sur l'élaboration du programme de profil de risque des SAO et de procédures opérationnelles permanentes (volet régional); coordination avec les autorités douanières concernant l'adoption du PACHS17 révisé, ateliers sur les douanes et l'application dans chaque pays insulaire du Pacifique et suivi du fonctionnement des identifiants de frigorigènes (volet national) (PNUE) (83 400 \$US);
- b) *Contrôle de la demande de HCFC* : Chacun des pays insulaires du Pacifique organisera un atelier de formation en réfrigération et climatisation pour les techniciens en réfrigération; collaboration avec les agents nationaux de l'énergie afin d'inclure l'efficacité énergétique de l'équipement de réfrigération et de climatisation dans le programme de formation; et vérification de conformité aux normes énergétiques et des types de frigorigènes utilisés dans l'équipement de réfrigération et de climatisation importé; début de la mise sur pied de programmes de certification fondés sur les compétences aux fins de mise en œuvre à la phase II du PGEH; suite des travaux pour repérer et suivre l'offre et la demande de HCFC dans le secteur de la pêche, et suivi de l'application de la décision de l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique sur la mise en œuvre du formulaire d'enregistrement des navires de pêche en étroite collaboration avec le ministère des Pêches de chaque pays (PNUE) (42 000 \$US);
- c) *Communication et création d'un environnement de facilitation* : Suite de la mise en œuvre des activités de sensibilisation et de diffusion de l'information dans tous les pays insulaires du Pacifique (p. ex., déployer des outils et du matériel ActionOzone dans les activités du PGEH, interdire l'équipement à base de HCFC et encourager les ateliers d'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation à participer à l'association de réfrigération et climatisation, lorsque celle-ci existe, et tenue d'un atelier national des parties prenantes

sur les difficultés et les enseignements tirés de la mise en œuvre de la phase I du PGEH (PNUE) (36 700 \$US); et

- d) Coordination et suivi des projets (PNUE) (24 000 \$US, plus les sommes provenant du renforcement des institutions et les contributions en nature des pays insulaires du Pacifique).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

26. Les quotas d'importation des HCFC pour l'année 2020 ont été fixés à un niveau inférieur à celui permis en vertu du Protocole de Montréal pour les 12 pays insulaires du Pacifique.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

27. Le Secrétariat a pris note de l'ensemble des progrès accomplis dans les activités du PGEH régional dans les 12 pays insulaires du Pacifique. Des éclaircissements ont été demandés concernant la distinction entre les activités de facilitation de la réduction progressive de HFC et les activités mises en œuvre au titre du PGEH, surtout en ce qui concerne les mesures de réglementation. Le PNUE a expliqué que bien que les activités du PGEH et les activités de facilitation soient bien définies, les questions en lien avec les HFC sont intégrées, dans la mesure du possible, car les deux groupes de substances réglementées sont utilisés pour l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation; ainsi, des propositions mixtes sont préparées pour la modification de codes précis du Système harmonisé pour les HCFC et les HFC contenus dans des mélanges, conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale des douanes, et les programmes de permis sont renforcés afin d'y inclure la réglementation de l'importation des HCFC et des HFC et la réglementation de l'équipement à base de HCFC et de HFC.

28. Le PNUE a également confirmé que le programme de permis de manipulation des HCFC attendu des Îles Marshall, de Nauru, de Nioué et de Tuvalu sera en place d'ici le quatrième trimestre de 2020, sous réserve des retards causés par la COVID-19. Une mise à jour sera présentée lors de la soumission de la phase II du PGEH à la 86^e réunion.

29. Dans sa réponse à une question en lien avec le fonctionnement des identifiants de frigorigènes, le PNUE a indiqué que des mesures ont été prises afin de corriger les problèmes techniques que connaissent les identifiants, liés à la mise à jour du logiciel. Le PNUE a ajouté que les outils et l'équipement (p. ex., les collecteurs de frigorigènes inflammables, les anneaux de blocage, les bouteilles, les détecteurs de fuites et autres outils de manipulation sécuritaire de frigorigènes inflammables) seront demandés à la phase II du PGEH.

30. Le PNUE a indiqué que la phase I du PGEH dans les pays insulaires du Pacifique sera terminée d'ici au 31 décembre 2021, comme indiqué au paragraphe 14 de l'Accord, et que la phase II sera présentée à la 86^e réunion.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes⁴

31. Le PNUE a indiqué que les gouvernements des pays insulaires du Pacifique se sont engagés à ce que l'égalité et l'équité des sexes soient intégrées le plus possible lors de la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH, afin d'encourager la pleine participation des femmes aux différentes étapes, telles que la planification, l'établissement de politiques et la prise de décisions, les remue-ménages et les avis, le suivi et l'évaluation. Tous les pays insulaires du Pacifique recueilleront des données ventilées selon les sexes, si possible, et remettront des rapports sur ces réalisations au titre du PGEH.

Pérennité de l'élimination des HCFC

32. Les gouvernements des pays insulaires du Pacifique poursuivent la mise en œuvre et l'application de leurs lois et réglementations sur les SAO avec le soutien du volet régional, afin de réglementer les importations et exportations de HCFC et d'équipement à base de HCFC, en mettant l'accent sur le renforcement du mécanisme de suivi, d'établissement de rapports, de vérification et d'application. Les activités du secteur de l'entretien et les programmes de formation vont bon train et ont atteint les cibles dans les délais prévus. De plus, trois pays ont interdit l'importation d'équipement à base de HCFC afin de prévenir toute future demande de HCFC lors de l'installation et de l'entretien, et cinq pays ont mis fin volontairement à l'importation d'équipement à base de HCFC. Toutes ces mesures assureront la pérennité de l'élimination des HCFC.

Conclusion

33. Le Secrétariat a pris note que les 12 pays insulaires du Pacifique respectent leurs obligations au titre du Protocole de Montréal et ont réduit leur consommation globale sous les niveaux permis au titre du Protocole de Montréal pour 2019. Les activités prévues à la deuxième tranche ont été mises en œuvre; tous les pays ont mis en place un programme de permis fonctionnel et ont émis des quotas nationaux d'importation/exportation pour 2020 inférieurs aux niveaux permis en vertu du Protocole de Montréal. La formation des agents chargés de l'application et des techniciens s'est poursuivi et abouti à la formation de 847 douaniers et agents chargés de l'application et de 727 techniciens d'entretien. Les recommandations de vérification seront appliquées au cours de la troisième tranche de la phase I et de la phase II du PGEH. Le niveau de décaissement de la deuxième tranche est de 65 p. cent pour un niveau de décaissement total de 85 p. cent.

RECOMMANDATION

34. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) des pays insulaires du Pacifique. Il recommande également l'approbation générale de la troisième et dernière tranche de la phase I du PGEH pour les pays insulaires du Pacifique, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche de 2020-2021 correspondant, aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-dessous :

⁴ La décision 84/92(d) demande aux agences bilatérales et d'exécution d'appliquer la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes tout au long du cycle des projets.

35.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
	PGEH (phase I, deuxième tranche)			
a)	Îles Cook	9 900	1 287	PNUE
b)	Kiribati	10 900	1 417	PNUE
c)	Îles Marshall	11 300	1 469	PNUE
d)	Micronésie (États fédérés de)	11 200	1 456	PNUE
e)	Nauru	7 400	962	PNUE
f)	Nioué	7 300	949	PNUE
g)	Palau	12 000	1 560	PNUE
h)	Samoa	14 850	1 931	PNUE
i)	Îles Salomon	19 500	2 535	PNUE
j)	Tonga	12 700	1 651	PNUE
k)	Tuvalu	9 200	1 196	PNUE
l)	Vanuatu	14 850	1 930	PNUE
m)	Volet régional	45 000	5 850	PNUE
	Total	186 100	24 193	PNUE